

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 8 décembre 2022
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 13/2022 concernant la

Adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

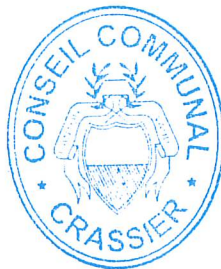
Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 13/2022 par :

OUI : 29, NON : 0, ABSTENTION : 2

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 8 décembre 2022.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet